

Service de l'aménagement et de la planification
Observatoire de la réussite éducative

Rapport n°01/2020 – mars 2020

Titre du document : Performances scolaires 2018

Objet du document :

Ce présent document propose plusieurs indicateurs statistiques provenant d'évaluations institutionnelles (1^{er} degré et 6^{ème}), de résultats aux examens (enseignement général, technologique, professionnel et agricole) et de résultats aux tests de lecture lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC).



Mars 2020

Les performances scolaires Synthèse et analyse (2018)

Observatoire de la Réussite Educative,

mars 2020

Table des matières

Synthèse	4
Introduction	5
1. 1 ^{er} degré public et privé	6
a. Résultats aux évaluations institutionnelles de Grande Section de maternelle	8
b. Résultats aux évaluations institutionnelles de CE1	9
c. Résultats aux évaluations institutionnelles de CM2	12
d. Evolution des résultats aux évaluations institutionnelles entre 2015 et 2019 pour les écoliers de CE1 et de CM2.....	15
2. 2 nd degré public et privé.....	16
a. Les évaluations des compétences acquises du socle en début de 6 ^{ème}	17
b. Les résultats aux examens	21
c. Les résultats aux examens de l'enseignement agricole	24
d. Le baccalauréat en Nouvelle-Calédonie	27
e. Journée Défense Citoyenneté, résultats des jeunes scolarisés en lecture	29
Conclusion.....	31

Synthèse

Ce rapport sur les performances scolaires s'inscrit dans le bilan intermédiaire du PENC. Il fait suite aux précédents rapports effectués pour les années 2016 et 2017 suite à une sollicitation du congrès de la Nouvelle-Calédonie. Il propose plusieurs indicateurs statistiques provenant d'évaluations institutionnelles (1^{er} degré et 6^{ème}), de résultats aux examens (enseignement général, technologique, professionnel et agricole) et de résultats aux tests de lecture lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC).

Pour le 1^{er} degré, l'évaluation passée par les élèves de CE1 et CM2 s'appuie des protocoles locaux déjà utilisés en 2014. Les taux moyens de réussite sont donc comparables entre 2014 et 2018. Ainsi, sur cette période, les résultats aux évaluations de CE1 et de CM2 se sont stabilisés sans modification significative de la répartition des niveaux des différents élèves¹. En résumé, pour le 1^{er} degré, les indicateurs mettent en lumière :

- Une stabilisation des résultats dans les écoles publiques pour les évaluations de CE1 et de CM2 entre 2014 et 2018 ;
- Un décalage qui se creuse entre les écoles publiques et les écoles privées ;
- Des évaluations 2019 (comparables à 2015) qui montrent une amélioration des résultats pour les évaluations de CE1 et une stabilisation voire une baisse pour celles de CM2.

Pour le 2nd degré, l'évaluation passée par les élèves de 6^{ème} s'appuie sur un protocole national, ce qui permet à l'entrée au collège la comparaison avec des académies métropolitaines et ultramarines comparables. Si une différence existe avec les académies métropolitaines, la Nouvelle-Calédonie se situe en revanche parmi les meilleures académies d'outre-mer.

En ce qui concerne les résultats aux diplômes, entre 2012 et 2018, la Nouvelle-Calédonie se situe toujours en deçà des moyennes obtenues en France métropolitaine, mais la forte progression de ses taux de réussite et de la proportion de bacheliers dans une classe d'âge, contribue au rattrapage des performances scolaires du second degré.

En résumé, pour le 2nd degré, les indicateurs mettent en lumière :

- Une progression des taux de réussite malgré la persistance d'importants décalages avec les académies métropolitaines ;
- Des résultats satisfaisants vis-à-vis de l'outre-mer.

Pour les tests de lecture lors des JDC, la Nouvelle-Calédonie semble encore accuser un important retard dans ce domaine vis-à-vis de la métropole mais les résultats annuels confirment un rattrapage progressif vis-à-vis de la métropole. Notons à ce titre qu'elle se situe en tête des départements et des collectivités d'Outre-mer.

En résumé, pour les tests JDC, les indicateurs mettent en lumière :

- Une baisse importante des difficultés de lecture chez les jeunes scolarisés ;
- Une importante proportion de jeunes déscolarisés parmi les convoqués.

¹ Pour rappel, l'évaluation de 2017 (comparable à celle de 2013), avait mis en lumière une amélioration significative du niveau global des élèves, accompagnée d'une réduction des inégalités entre les « solides » et les « faibles » et d'un rattrapage des circonscriptions marginalisées.

Introduction

L'article 34 de la délibération n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne créé l'Observatoire de la Réussite Educative (ORE). Il a été mis en place le 13 novembre 2017 au sein du Service de l'Aménagement et de la Planification (SAP) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Il a pour rôle d'évaluer de manière autonome tous les aspects de l'ensemble du système éducatif :

- Les politiques éducatives, notamment le PENC² ;
- L'ensemble du système éducatif, en fournissant les éléments (coûts, activités, résultats) permettant d'apprécier concomitamment l'efficacité (mesure de l'adéquation des résultats avec les objectifs) voire l'efficience (optimisation des moyens au service de l'objectif, en lien direct avec la pédagogie) de celui-ci.

Comme cela était prévu dans la délibération n°186 du 1^{er} décembre 2016 relative à la charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie et dans son plan d'action triennal 2017-2019, un 1^{er} bilan intermédiaire de la mise en œuvre du projet éducatif avait été présenté le 19 décembre 2017 aux élus du congrès par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC), le Vice-Rectorat Direction Générale des Enseignements (VR-DGE) et la Direction du service de l'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (DAFE).

Cette présentation aux élus du congrès était structurée en trois parties :

- Les performances scolaires avec un état des lieux des résultats aux évaluations institutionnelles et aux examens du premier et du second degré ;
- Le suivi de la réalisation des actions prévues par la Charte d'application pour l'année 2017 avec trois niveaux d'achèvement (action non-réalisée, action en cours de réalisation, action réalisée) ;
- Le suivi de la mise en œuvre du PENC dans les projets d'école et d'établissement.

A la suite de cette présentation, les élus du congrès ont souhaité disposer d'une note de synthèse analysant le bilan des performances scolaires en 2016 en Nouvelle-Calédonie, à la fois pour le secteur public et pour le secteur privé sous contrat. Sur le modèle de cette présentation, un rapport sur les performances scolaires, structuré autour du premier degré **(1)** puis du second degré **(2)**, a été remis au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Dans le même esprit et selon le même modèle, un deuxième bilan intermédiaire de la mise en œuvre du projet éducatif avait été soumis aux élus du congrès en 2018 et était accompagné d'un rapport proposant le bilan synthétique des performances scolaires en 2017 en Nouvelle-Calédonie.

Selon la même méthodologie et la même organisation, l'ORE propose un troisième rapport sur les performances scolaires en 2018.

² Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie

1. 1^{er} degré public et privé

Depuis 2013, la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) a mis en place des évaluations pour les classes de Grande Section (GS) de maternelle, de cours élémentaire 1ère année (CE1) et de cours moyen 2^{ème} année (CM2) qui correspondent à la fin des cycles actuels. Ces évaluations ont été conçues pour que les équipes enseignantes des écoles disposent d'un outil de pilotage et d'orientation des efforts de l'équipe enseignante afin d'améliorer la réussite de ses élèves :

- En comparant les résultats de ses élèves à ceux de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, toutes les écoles peuvent situer les résultats de leurs élèves par rapport à une référence unique calédonienne (matérialisée par un indice 100), et donc réajuster au fil des ans le niveau de leurs ambitions ;
- En comparant leurs écarts avec la moyenne calédonienne dans différentes compétences évaluées, les équipes enseignantes peuvent identifier les points forts autant que les marges de progrès de leur enseignement ;
- Enfin, elles disposent d'outils d'analyse des résultats individuels qui permettent à chaque enseignant de CP, de CE2 et de 6^{ème} de programmer son enseignement dès le début de l'année scolaire et de différencier sa pédagogie, même si les élèves sont issus d'écoles différentes.

La spécificité de cet outil d'évaluation ne permet pas de mesurer explicitement l'évolution du niveau général des compétences des élèves calédoniens d'une année à l'autre. Il doit donc être utilisé avec beaucoup de précautions. Parmi celles-ci, l'interprétation de la valeur des taux moyens calédoniens de réussite mérite une explication.

Ainsi, il convient de s'interdire d'interpréter un taux de 50% de réussite moyenne comme la signification d'un manque de 50% (100 – 50) des compétences normalement exigées pour chaque élève en fin de cycle. La valeur 100% n'est absolument pas la norme requise pour tous.

Le niveau du taux de moyen de réussite obtenu est proportionnel au degré de difficulté moyen des questions posées (items) par le protocole d'évaluation. Ainsi, les taux élevés de réussite moyenne enregistrés en fin de maternelle (~80%) ne doivent pas être comparés aux taux bien moindre constatés en CE1 (~60%) et CM2 (~55%) ; surtout pas pour en déduire que les compétences s'effondrent à l'école élémentaire. Des degrés de difficulté différents des protocoles expliquent ces différences de niveau des taux.

Pour servir d'outil de différenciation des enseignements et permettre une hausse du niveau de compétence des élèves, un protocole d'évaluation doit être suffisamment discriminant pour faire apparaître des différences fines d'acquisition de compétences entre les élèves, et ~~doit~~ pour indiquer précisément aux enseignants ce que chaque élève a besoin d'apprendre ou de consolider. Le choix du degré de difficulté de chaque exercice d'un protocole doit réaliser cet équilibre délicat entre la valorisation des acquis, la révélation fine des besoins et les ambitions d'ensemble portées par le système éducatif.

Relevons enfin que ces protocoles GS, CE1 et CM2, dont 3 diades seulement sont comparables (2013-2017 / 2014-2018 / 2015-2019), s'arrêtent en 2019 pour laisser place à partir de 2020 à deux évaluations de début d'année et de début de cycle en CP et en CM1 qui seront conçues pour être comparables d'une année sur l'autre.

Pour rappel, en Nouvelle-Calédonie, l'organisation des enseignements est établie par cycle :

- Le cycle 1 ou cycle des apprentissages premiers correspond à l'école maternelle, aux classes de petite (PS), moyenne (MS) et grande section (GS) ; la grande section, classe de scolarisation obligatoire, est une classe charnière entre le cycle 1 et le cycle 2 ;
- Le cycle 2 ou cycle des apprentissages fondamentaux correspond au cours préparatoire (CP) et au cours élémentaire 1^{ère} année (CE1) ;
- Le cycle 3 ou cycle des approfondissements correspond au cours élémentaire deuxième année (CE2), au cours moyen première (CM1) et deuxième année (CM2).

Cette organisation en cycles d'enseignement permet aux maîtres de construire une progression cohérente et continue des apprentissages, d'en adapter les rythmes à la diversité des élèves et d'en définir les modalités d'évaluation.

Il convient de noter qu'à partir de la rentrée 2020, dans le cadre de la réforme de l'enseignement primaire, ces cycles dureront désormais trois ans chacun afin d'améliorer les apprentissages fondamentaux avec un cycle 2 allongé d'un an, et de bâtir une réelle continuité école-collège : le cycle 1 ira de la petite à la grande section de maternelle, le cycle 2 couvrira la période du CP au CE2 et le cycle 3 s'étendra du CM1 à la 6^e.

Les compétences actuellement évaluées concernent les domaines suivants :

- L'appropriation du langage, la découverte de l'écrit et la découverte du monde en GS ;
- Le français et les mathématiques en CE1 ;
- Le français, les mathématiques et l'anglais en CM2.

Notons qu'en 2020, ce sont toujours les deux domaines du français et des mathématiques qui seront évalués en CP comme en CM1.

Si ces évaluations permettent entre autre, d'apprécier le niveau relatif de tous les élèves à des moments clefs de leur scolarité primaire, il convient de noter qu'elles ont d'abord concerné l'ensemble des écoles primaires du public (depuis 2013) puis celles du privé sous contrat (FELP, ASEE depuis 2014 et DDEC depuis 2015). Par ailleurs, les protocoles d'évaluation appliqués de 2013 à 2016 étant différents, les résultats en hausse ou en baisse interdisent de conclure d'une année sur l'autre à une hausse ou à une baisse du niveau de compétences des élèves.

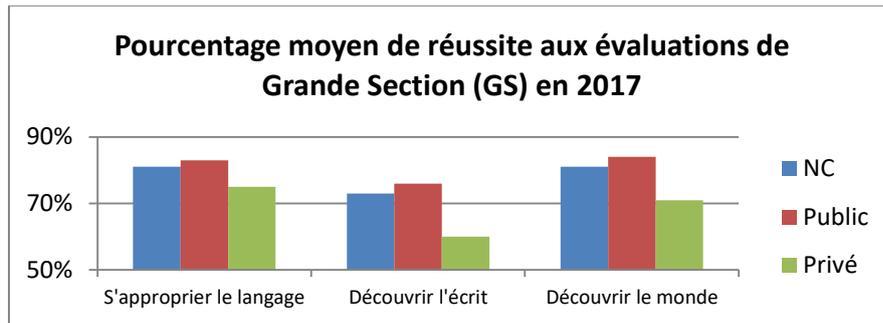
Néanmoins, en 2017, la DENC a donc choisi d'évaluer les élèves de CE1 et CM2 avec les protocoles utilisés en 2013. Il devient dès lors possible et pertinent de comparer les taux moyens de réussite obtenus par les élèves dans les compétences, champs et domaines en 2013 et 2017. Les cohortes étant différentes, la prudence dans l'interprétation des résultats restera là aussi de mise.

Par ailleurs, il convient de noter que la DENC a souhaité poursuivre ce travail comparatif en 2018 puisqu'elle a choisi d'évaluer les élèves de CE1 et CM2 avec les protocoles utilisés en 2014.

Idem pour l'année 2019, puisque la DENC a choisi d'évaluer les élèves de CE1 et CM2 avec les protocoles utilisés en 2015. Ainsi, la DENC se dote de trois séries de tests (2013-2017, 2014-2018 et 2015-2019) comparables en termes de taux moyens de réussite obtenus. Dans cette première partie consacrée aux performances scolaires du premier degré, nous nous appuyons essentiellement sur les données collectées par la DENC via les interfaces POESIE et COGNOS. Résultats aux évaluations institutionnelles de Grande Section de maternelle

a. Résultats aux évaluations institutionnelles de Grande Section de maternelle

Pour l'année 2018, l'ORE ne dispose pas des résultats des directions privées (DDEC, FELC, ASEE) en ce qui concerne les évaluations institutionnelles de Grande Section de maternelle. En revanche, en 2016 et en 2017, l'ORE a constaté un écart significatif de résultats entre les secteurs privé et public (en moyenne entre 8 et 16 points de moins pour les directions privées).

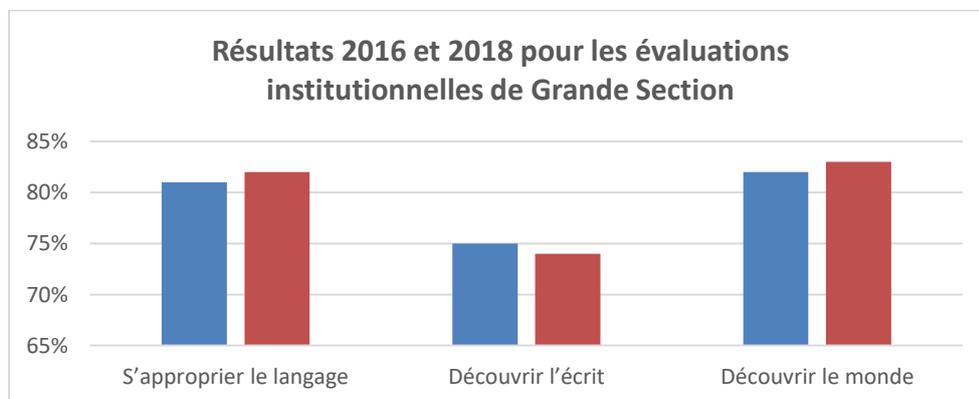


Ces scores sont des moyennes des pourcentages de réussite aux items des élèves qui ont passé la totalité des séquences de l'évaluation. Le nombre d'items par domaines est précisé ci-dessous ;

EVALUATIONS INSTITUTIONNELLES		
NIVEAUX	DOMAINES	NOMBRE D'ITEMS
GS	S'approprier le langage	29
	Découvrir l'écrit	20
	Découvrir le monde	25

Par conséquent, à la lecture de ce graphique, le pourcentage moyen de réussite obtenu par les élèves de Nouvelle-Calédonie est compris entre 81% (*s'approprier le langage* et *découvrir le monde*) et 73% (*découvrir l'écrit*). Malgré le caractère peu discriminant de ces évaluations, ces résultats peuvent être jugés solides au regard des ambitions contenues dans les protocoles (degré de difficulté de l'ensemble des items).

Enfin, notons que dans les écoles publiques, entre 2016 et 2018, la répartition des résultats semble relativement stable d'une année sur l'autre : +1 point (*s'approprier le langage* et *découvrir le monde*) et -1 points (*découvrir l'écrit*).



b. Résultats aux évaluations institutionnelles de CE1

Comparaison entre 2014 et 2018 de la dispersion des élèves de CE1 des écoles publiques en fonction de leur résultat à l'évaluation³

FRANÇAIS					MATHÉMATIQUES				
2014					2014				
5%	15%	28%	34%	18%	7%	17%	25%	30%	21%
2018					2018				
4%	14%	28%	34%	20%	7%	17%	26%	29%	20%
Très faibles	Faibles	Moyens	Solides	Très solides	Très faibles	Faibles	Moyens	Solides	Très solides

NB : en raison des arrondis, la somme des pourcentages peut être légèrement différente de la valeur 100.

Cinq catégories d'élèves ont été définies par la DENC : « élèves ayant obtenu des résultats très faibles » ; « ...faibles » ; « ...moyens » ; « ...solides » et « ...très solides ». Pour obtenir cette classification, la DENC a fait le choix d'un découpage en classes d'amplitude égale en fonction du nombre d'items réussis par les élèves. Ces 5 catégories sont équivalentes et correspondent aux taux de réussite des élèves (très faibles entre 0% et 19,9% d'items réussis, faibles entre 20% et 39,9%, moyens entre 40% et 59,9%, solides entre 60% et 79,9% et très solides entre 80% et 100%). Par exemple, si un élève obtient un score de 18% en « français », il sera classé dans le groupe des « élèves ayant des résultats jugés très faibles » dans ce domaine. Par ailleurs, si ce même élève obtient un score de 85% en « mathématiques », il sera classé dans le groupe des « élèves ayant des résultats jugés très solide ».

Le même protocole ayant servi en 2014 et 2018, la comparaison des dispersions est possible :

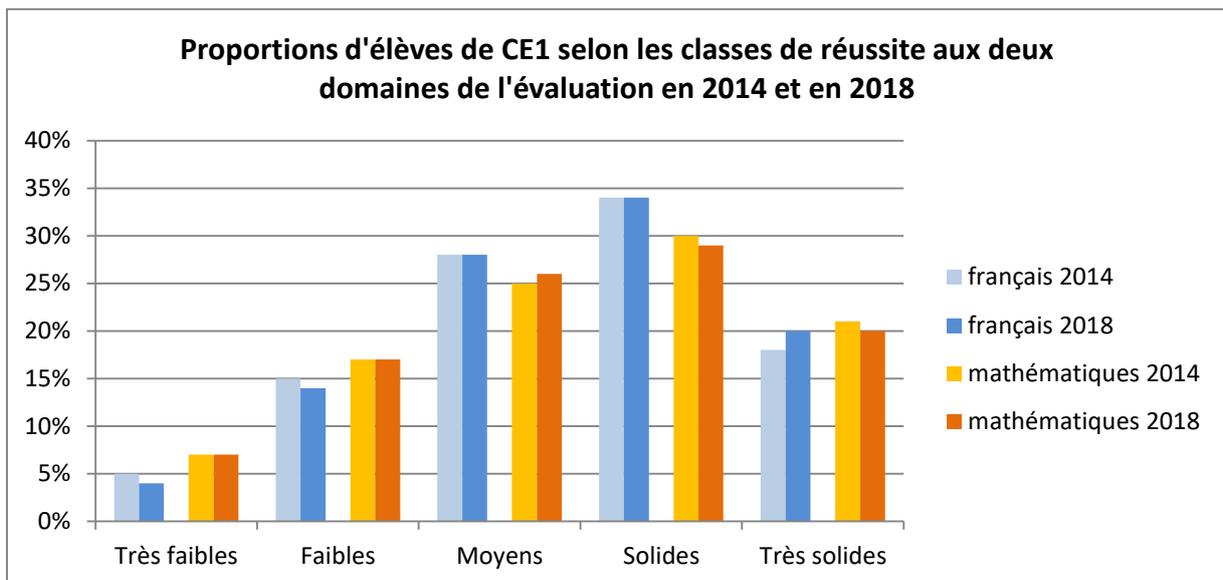
- elle indique notamment les catégories d'élèves concernées par les progrès réalisés ;
- elle permet à chaque circonscription ou province de mettre en perspective sa dispersion avec celle de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie ;
- elle fournit des indications précieuses concernant les effets d'une meilleure prise en compte de la diversité des élèves, et constitue à ce titre un indicateur supplémentaire pour les équipes enseignantes et un outil de pilotage pour l'encadrement (en termes de formation des enseignants, notamment).

L'évaluation de fin de cycle 2 de 2018 indique qu'un élève sur deux (54%) a un taux de réussite en français supérieur à 60 %, témoignant de compétences jugées « solides à très solides » alors que la proportion d'élèves ayant des compétences « faibles et très faibles » est d'environ un sur cinq (18%). En mathématiques, ils sont 49 % à témoigner de compétences « solides à très solides », alors que la proportion d'élèves ayant des compétences « faibles et très faibles » est d'environ un sur quatre (24%). Si la résorption de la proportion d'élèves ayant des compétences fragiles doit toujours demeurer une priorité, c'est en mathématiques que les marges de progrès ~~semblent donc~~ sont les plus importantes. Néanmoins, comme vu précédemment, la différence sensible de taux de réussite entre ces deux domaines peut être due à un degré moyen de difficulté des exercices supérieur à celui des exercices de l'autre domaine.

³ Pour information, en 2018, pour les écoles publiques, sur un total de 3358 élèves de CE1, 3029 évaluations ont été prises en compte (306 absents et 23 non-évaluables).

Plus globalement, l'évaluation de fin de cycle 2 de 2018 indique que 82% des élèves ont un taux de réussite en français supérieur à 40 %, témoignant de compétences jugées « moyennes à très solides ». En mathématiques, ils sont 76% à témoigner de compétences « moyennes à très solides ».

Par rapport à 2014, dans l'ensemble du secteur public calédonien, la répartition des résultats de CE1 en français s'est sensiblement améliorée. Les proportions cumulées d'élèves aux résultats jugés "très faibles" et "faibles" se sont réduites de 2 points de pourcentage, au profit des catégories plus en réussite. Pour les mathématiques, pas d'évolution notable puisque les proportions cumulées d'élèves aux résultats jugés "très faibles" et "faibles" et celles des catégories les plus en réussite sont restées inchangées (respectivement 24% et 76%). Par conséquent, cette évaluation met en lumière une stabilisation du taux de réussite moyen des élèves de CE1 des écoles publiques sur cet intervalle (2014-2018).

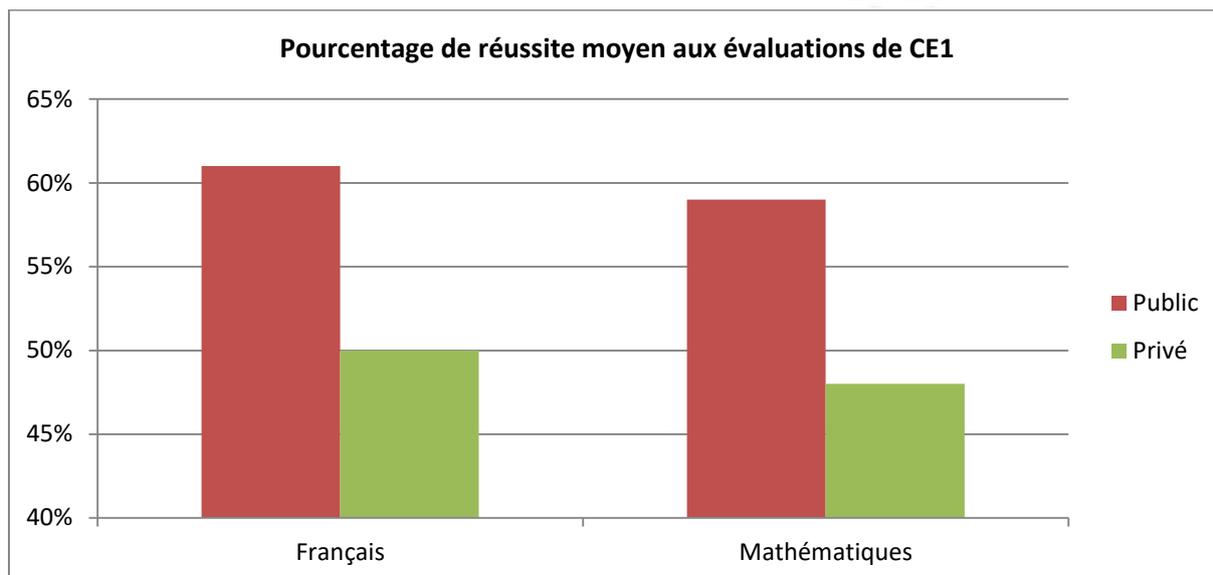


Comparaison des scores des élèves du secteur public et ceux du secteur privé

années	Public		Privé	Différence entre le public et le privé (en points)
	2014	2018	2018	
Français	60%	61%	50%	11
Mathématiques	59%	59%	48%	11

* Pas de comparaison pour le privé car la collecte complète des résultats date de 2015.

Comme pour l'évaluation de GS, les résultats aux différents domaines de l'évaluation de CE1 mettent en lumière un écart significatif de résultats entre les secteurs privé et public.



Les scores présentés lors du bilan du PENC sont des moyennes des pourcentages de réussite aux items des élèves évalués. Le nombre d'items par domaine évalué est précisé ci-dessous ;

EVALUATIONS INSTITUTIONNELLES		
NIVEAUX	DOMAINES	NOMBRE D'ITEMS
CE1	Français	60
	Mathématiques	40

Entre 2014 et 2018, le pourcentage moyen de réussite obtenu par les élèves des écoles publiques de Nouvelle-Calédonie s'est stabilisé en français (61% en 2018 contre 60% en 2014) et en mathématiques (59% en 2018 et en 2014).

Si les résultats en français ont très légèrement progressé (+1 point), la différence de résultat en 2018 entre les deux domaines (61% en français et 59% en mathématiques) est à nuancer. Seuls les protocoles comparables de CE1 et de CM2 (2013-2017 et 2014-2018) ayant conservé les mêmes degrés de difficulté entre les domaines, permettent la comparaison de plusieurs générations.

En dehors de ces exceptions, on touche ici la limite de l'interprétation des résultats pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Rappelons que les évaluations ne sont pas conçues pour être des indicateurs du niveau global des élèves et de son évolution, mais pour constituer une référence des résultats de l'ensemble à comparer à des ensembles de tailles très inférieures que sont les circonscriptions, les écoles ou les écoles d'un même secteur de collège, par exemple. En cela, elles servent avant tout la pédagogie et la meilleure définition des orientations que donneront les équipes enseignantes aux axes prioritaires de leurs projets d'écoles.

c. Résultats aux évaluations institutionnelles de CM2

Comparaison entre 2014 et 2018 de la dispersion des élèves de CM2 des écoles publiques en fonction de leur résultat à l'évaluation⁴

FRANÇAIS					MATHÉMATIQUES				
2014					2014				
7%	21%	27%	30%	14%	7%	17%	22%	27%	27%
2018					2018				
6%	21%	30%	27%	16%	7%	17%	24%	27%	25%
Très faibles	Faibles	Moyens	Solides	Très solides	Très faibles	Faibles	Moyens	Solides	Très solides

NB : en raison des arrondis, la somme des pourcentages peut être légèrement différente de la valeur 100.

Années	B2I	
	Nombre de B2I validés	Ratio
2016	1921	59%
2017	2085	63%
2018	1974	62%

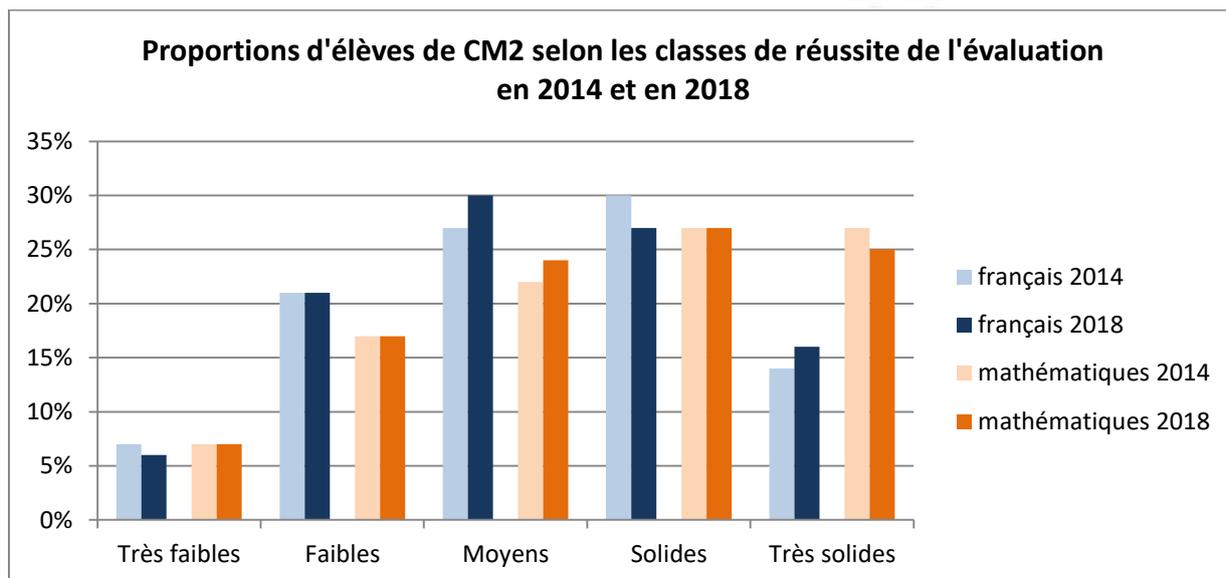
L'évaluation de fin de cycle 3 de 2018 indique que 43% des élèves ont un taux de réussite en français supérieur à 60 %, témoignant de compétences jugées « solides à très solides, alors que la proportion d'élèves ayant des compétences faibles et très faibles est de 27%. En mathématiques, ils sont 52% à témoigner de compétences « solides à très solides », alors que la proportion d'élèves ayant des compétences faibles et très faibles est de 24%.

Plus globalement, l'évaluation de fin de cycle 3 de 2018 indique que 73% des élèves ont un taux de réussite en français supérieur à 40 %, témoignant de compétences jugées « moyennes à très solides ». En mathématiques, ils sont 76% à témoigner de compétences « moyennes à très solides », alors que la proportion d'élèves ayant des compétences faibles et très faibles est de 24%.

Par rapport à 2014, dans l'ensemble du secteur public calédonien, la répartition des résultats de CM2 en français s'est cristallisée : les proportions d'élèves aux résultats jugés "très faibles", "faibles" se sont réduites seulement de 1 points de pourcentage au profit des catégories plus en réussite. Tendence comparable en mathématiques puisque les proportions cumulées d'élèves aux résultats jugés "très faibles", "faibles" sont restées inchangées pendant cet intervalle.

En 2016, notons que la validation du B2i a été soumise à un nouveau protocole d'évaluation qui rendait obligatoire la validation de chaque domaine. Compte tenu des inégalités en matière d'équipement numérique et d'accès à internet au sein des différentes écoles de Nouvelle-Calédonie, le taux de réussite a connu une forte baisse (59% en 2016 contre 72% auparavant). Notons néanmoins, une progression de 4 points l'année suivante (soit 63% de réussite en 2017) et une stabilisation en 2018 (soit 62% de réussite). Des résultats qui sont donc à prendre avec prudence.

⁴ Pour information, en 2018, pour les écoles publiques, sur un total de 3209 élèves de CM2, 2965 évaluations ont été prises en compte (224 absents et 20 non-évaluables).

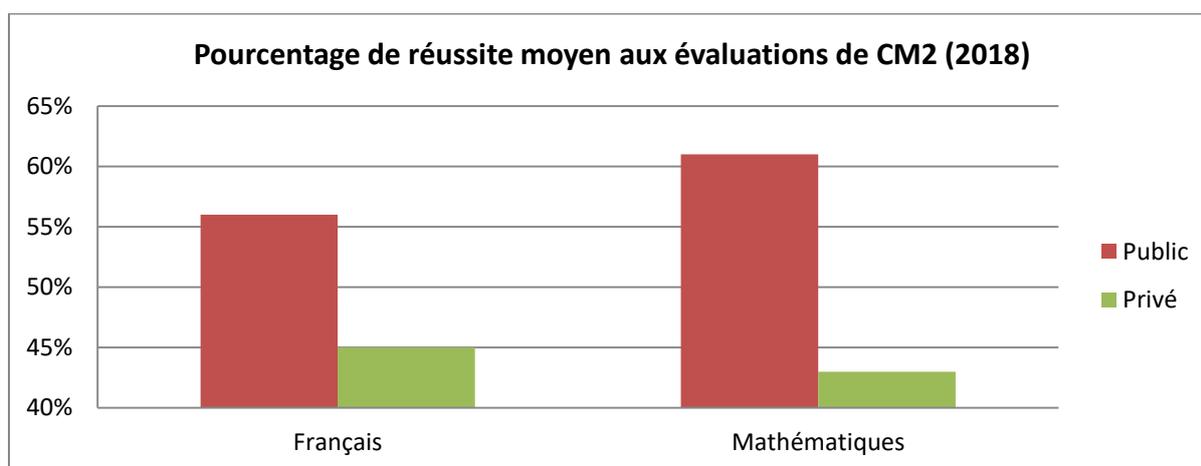


Comparaison des scores des élèves du secteur public et ceux du secteur privé

années	Public		Privé	Différence (en points) entre le public et le privé
	2014	2018	2018	
Français	56%	56%	45%	11
Mathématiques	62%	61%	43%	18

* Pas de comparaison pour le privé car la collecte complète des résultats date de 2015

Comme pour l'évaluation de GS et de CE1, les résultats aux différents domaines de l'évaluation de CM2 mettent en lumière un écart significatif de résultats entre les secteurs privé et public. Par ailleurs, entre les évaluations de CE1 et de CM2, l'écart entre les résultats des écoles privées et des écoles publiques s'est considérablement creusé, notamment en mathématiques.



Les scores présentés lors du bilan du PENC sont des moyennes de pourcentage de réussite aux items des élèves. Le nombre d'items par domaine évalué est précisé ci-dessous ;

EVALUATIONS INSTITUTIONNELLES		
NIVEAUX	DOMAINES	NOMBRE D'ITEMS

CM2	Français	60
	Mathématiques	40

Par conséquent, à la lecture de ce graphique, le pourcentage moyen de réussite obtenu en français par les élèves des écoles publiques de Nouvelle-Calédonie est en 2018 de 56%, ce que l'on peut considérer comme un résultat « moyen » (moyenne comprise entre 40% et 60% d'items réussis). En mathématiques, ce pourcentage est de 61% (mathématiques), ce que l'on peut considérer comme un résultat « solide » (moyenne comprise entre 60% et 80% d'items réussis).

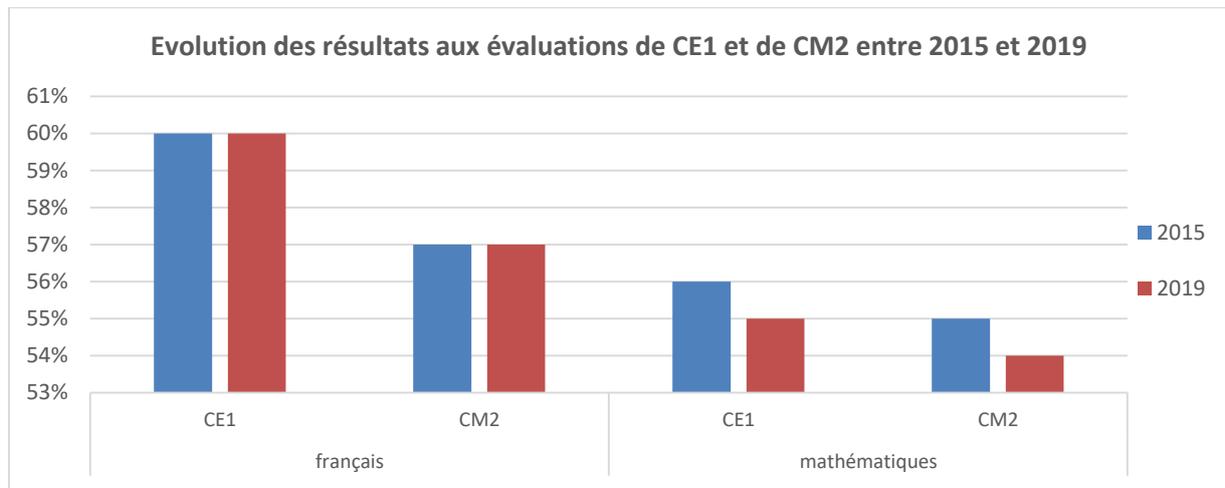
Entre 2014 et 2018, le pourcentage moyen de réussite obtenu par les élèves des écoles publiques de Nouvelle-Calédonie s'est stabilisé en français (56% en 2014 et en 2018) et en mathématiques (61% en 2018 contre 62% en 2014).

Comme pour les évaluations de CE1, au regard de l'évolution de la dispersion des résultats (cf. *supra*), la stabilisation du pourcentage moyen de réussite en français et en mathématiques entre 2014 et 2018 n'a pas eu d'impact sur les inégalités de résultats au sein de cette classe d'âge. Par ailleurs, comme en 2014, on peut noter la persistance d'une différence en 2018 entre les moyennes des deux domaines (5 points).

Seuls les protocoles comparables de CE1 et de CM2 (2013-2017 et 2014-2018) ayant conservé les mêmes degrés de difficulté entre les domaines, permettent la comparaison des résultats de cohortes différentes évaluées à un même moment de leur scolarité. On touche ici la limite de l'interprétation des résultats de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Ces évaluations n'ont pas été conçues pour produire un comparatif international du niveau global des élèves, mais pour constituer une référence des résultats de l'ensemble à comparer à des ensembles de tailles très inférieures que sont les circonscriptions, les écoles ou les écoles d'un même secteur de collège, par exemple. En cela, elles servent avant tout la pédagogie et la meilleure définition des orientations que donneront les équipes enseignantes aux axes prioritaires de leurs projets d'écoles, ou la meilleure définition d'axes pédagogiques concertés sur un même secteur de collège. Par ailleurs, il convient de préciser que ces protocoles d'évaluation du 1^{er} degré sont spécifiques à la Nouvelle-Calédonie. On ne peut donc pas en comparer les résultats avec la France. Seule l'évaluation de 6^{ème} qui suit un protocole national depuis 2016 est comparable (cf. *infra*). Il existe en revanche des protocoles d'évaluation internationaux auxquels le lecteur pourra se référer (cf. conclusion).

d. Evolution des résultats aux évaluations institutionnelles entre 2015 et 2019 pour les écoliers de CE1 et de CM2

		2015		2019	
		public	NC	public	NC
français	CE1	62	60	63	60
	CM2	59	57	59	57
mathématiques	CE1	57	56	58	55
	CM2	59	55	56	54



Tout d'abord, il convient de préciser que pour cette section, les résultats étudiés sont ceux de l'ensemble des écoles de Nouvelle-Calédonie (public et privé). En effet, la collecte complète des évaluations pour le secteur privé a été effective à partir de 2015, ce qui rend possible la comparaison.

L'intérêt d'analyser ces chiffres (CE1 et CM2 pour 2015 et pour 2019) est double :

- grâce à un protocole identique (2015 et 2019), il est possible de comparer les résultats des évaluations sur une période de 4 ans, permettant ainsi d'évaluer la progression globale des résultats des écoliers de CE1 et de CM2 ;
- En revanche, il convient de noter que les degrés de difficulté entre les protocoles CE1 et CM2 sont indépendants. La comparaison entre ces deux taux de réussite est donc à relativiser.

Entre 2015 et 2019, on observe une relative stabilité des résultats aux évaluations de CE1 : pas de changement en français et -1 point en mathématiques. Les résultats aux évaluations de CM2 sont dans une situation similaire pour cette période : stables en français et - 1 point en mathématiques. Au regard de la progression notable des résultats des évaluations de CE1 et de CM2 entre 2013 et 2017, puis de la stabilisation pour la période suivante (2014-2018, cf. préc.), cette situation interpelle, en particulier pour les mathématiques.

Pour ce qui concerne le secteur public, pour la période 2015-2019, le CE1 affiche une progression homogène de +1 point en français comme en mathématiques, et si le CM2, est stable en français, il accuse un recul net de -3 points en mathématiques. Ce différentiel permet d'affirmer en creux que les résultats des écoles privées se sont dégradés sur cet intervalle.

Toutefois, ces résultats devront être analysés plus précisément, dans le détail, circonscription par circonscription, école par école, afin de déterminer les priorités en matière de plans de formation continue, de suivi et d'accompagnement des enseignants sur le terrain et par la mise en place de projets d'écoles adaptés aux besoins des élèves. Par ailleurs, la dégradation des résultats aux évaluations du secteur privé, devront être analysés, pour une réponse adaptée des directions concernées.

2. 2nd degré public et privé

Dans cette seconde partie consacrée aux performances scolaires dans le second degré, nous nous appuierons essentiellement sur les données collectées par le Vice-Rectorat et son Service Etudes et Prospectives (SEP).

Dans un premier temps, nous nous intéresserons aux évaluations des compétences acquises du socle en début de 6^{ème}.

Dans un deuxième temps, nous analyserons l'évolution des résultats aux examens et nous replacerons ces chiffres avec ceux de la métropole et des académies de Polynésie française et de Martinique. Dans cette section, en guise de comparaison avec les résultats actuels, l'année **2012** (transfert du système éducatif à la Nouvelle-Calédonie) a été choisie comme « date étalon ».

Par ailleurs, nous ferons un focus sur les résultats aux examens de l'enseignement agricole.

Dans une troisième section, nous analyserons en détails les résultats du baccalauréat en Nouvelle-Calédonie à travers les pourcentages de mentions obtenues et la proportion de bacheliers dans une classe d'âge.

Enfin, dans une dernière partie, nous proposerons une première lecture synthétique des résultats des évaluations de lecture soumises aux jeunes convoqués aux Journées Défense Citoyenne, qu'ils soient scolarisés ou non. L'objectif prioritaire de cette partie sera d'évaluer la compétence essentielle qu'est la lecture à l'aide d'indicateurs externes au système éducatif.

a. Les évaluations des compétences acquises du socle en début de 6^{ème}

En Nouvelle-Calédonie, des évaluations d'entrée en 6^{ème} ont perduré jusqu'en 2012, date du transfert des compétences de l'enseignement du second degré. Seules les évaluations dans le 1^{er} degré ont subsisté (cf. précédemment).

Depuis 2017, dans le cadre du projet éducatif, tous les élèves de 6^{ème} (privé et public), ont de nouveau bénéficié annuellement d'une évaluation exhaustive et complète. Il s'agit donc d'un véritable état des lieux standardisé, qui sera renouvelé tous les ans afin de permettre l'évaluation de l'évolution des compétences des élèves à l'entrée du collège.

Cette évaluation d'entrée en 6^{ème} s'appuie sur un protocole national et se pose dans le cadre d'une stratégie de pilotage par la performance et la réussite scolaire afin de répondre :

- d'une part, à la nécessité d'avoir une image précise des acquis des élèves à l'entrée au collège au vu des objectifs visés par le PENC à la sortie du collège ;
- d'autre part à l'engagement de l'Etat à faire passer en 2017, dans tous les collèges, des évaluations à l'entrée en sixième destinées à renforcer le pilotage pédagogique, à installer une culture de l'évaluation sur le territoire et à conforter la démarche initiée par la Nouvelle-Calédonie concernant l'observatoire de la réussite éducative.

Les exercices proposés aux élèves se réfèrent aux programmes du cycle 3 et évaluent les compétences en français (lecture, compréhension de l'écrit, étude de la langue) et en mathématiques (nombres, calculs, grandeurs, mesures, espace et géométrie).

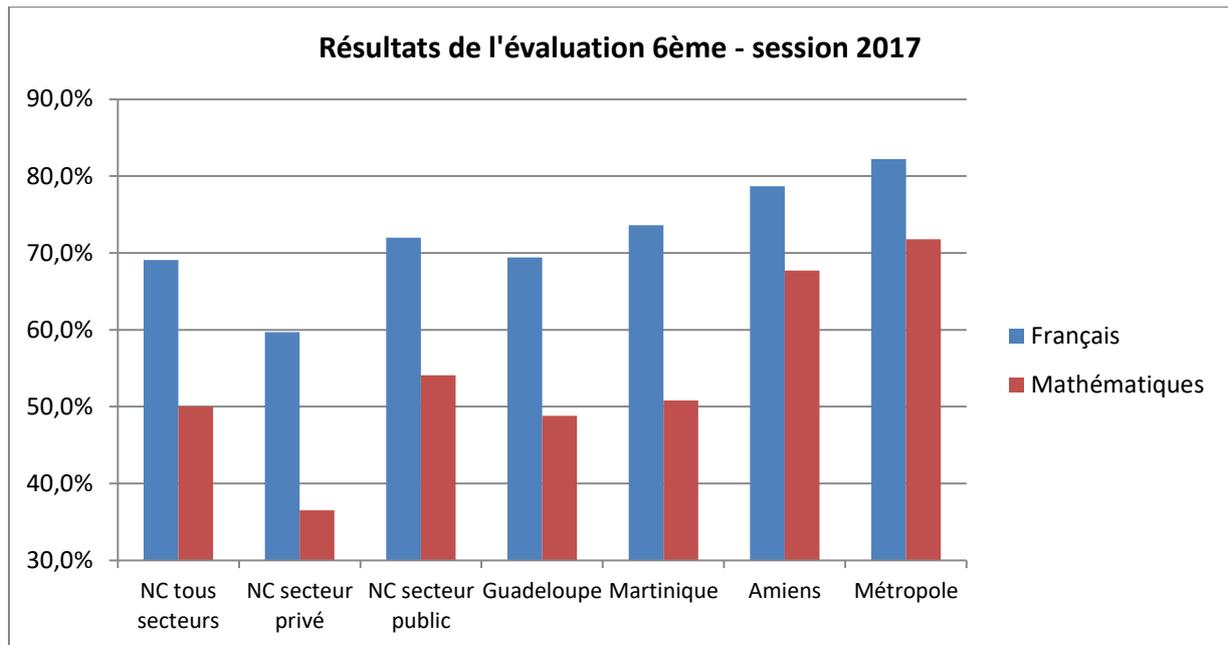
Il convient de noter que ces évaluations permettent aux équipes pédagogiques de disposer d'un diagnostic des compétences de chaque élève. Ce dernier n'est pas exhaustif et est bien entendu complémentaire des analyses des enseignants (observation des élèves depuis la rentrée, Livret Scolaire Unique, continuité dans le cadre du travail en réseau école/collège,...). Les résultats de ces évaluations visent avant tout à accompagner à la fois une individualisation au plus près des besoins de chaque élève et une approche globale de la classe.

Le traitement de ces évaluations numériques est réalisé par la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale. A ce jour, nous disposons des résultats des évaluations de 2017, 2018 et 2019. Toutefois, il convient de préciser que les niveaux de maîtrise de 2018 ne sont pas strictement comparables avec ceux calculés en 2017 puisque ces derniers se réfèrent au socle commun en vigueur avant septembre 2016. En revanche, la comparaison est désormais possible entre les évaluations 2018 et 2019.

- **Résultats de l'évaluation de 6^{ème} (session 2017)**

L'évaluation numérique a concerné plus de 4 300 élèves de 6^{ème} entre avril et mai 2017 dans les collèges publics et privés sous contrat.

A la rentrée 2017, 69% des élèves ont acquis les attendus du socle en français. 50% en mathématiques soit près de 20 points de moins par rapport au français. Une maîtrise des compétences inférieure aux académies métropolitaines (respectivement -13,1 points pour le français et -21,8 points pour les mathématiques) mais comparables aux académies d'outre-mer (cf. graphique ci-dessous).

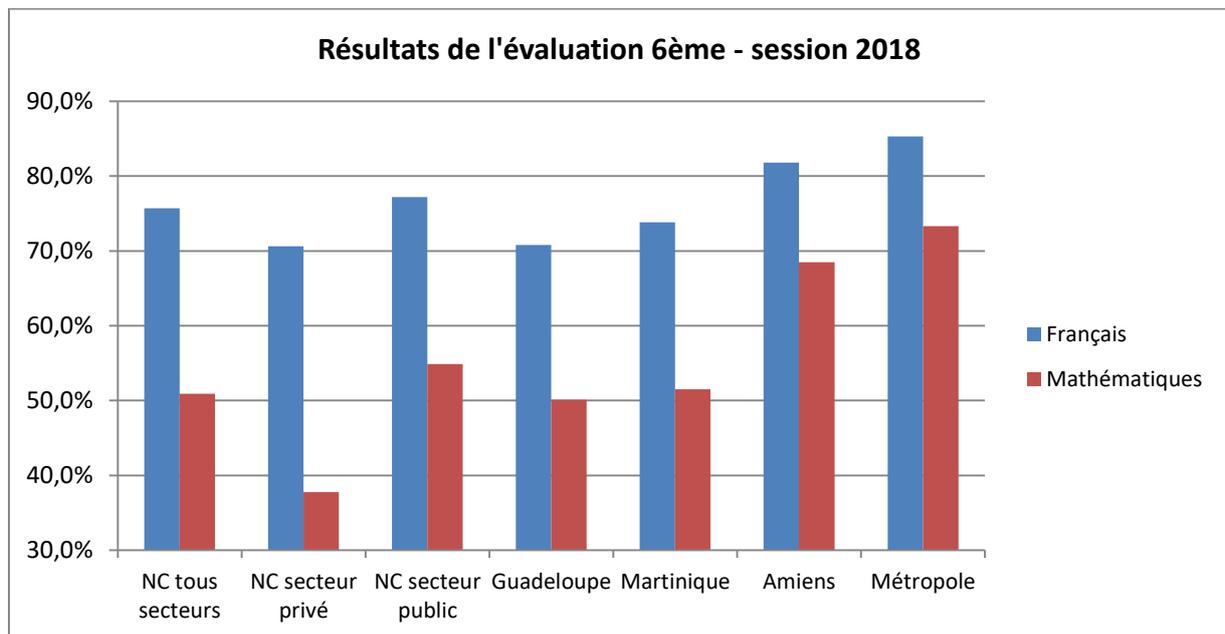


Par ailleurs, il convient de noter que dans les établissements publics, 72% des élèves ont acquis les attendus du socle en français et 54% en mathématiques. Les difficultés sont plus prononcées dans les établissements privés : 60% maîtrisent les acquis attendus du socle en français et 36% en mathématiques (23 points d'écart contre 18 points dans le public).

- **Résultats de l'évaluation de 6^{ème} (session 2018)**

L'évaluation numérique a concerné près de 4 400 élèves de 6^{ème} en 2018 dans les collèges publics et privés sous contrat.

A la rentrée 2018, 75,7% des élèves en début de 6^{ème} ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne des connaissances et des compétences en français. En mathématiques, 50,9% des élèves en début de 6^{ème} ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne des connaissances et des compétences, soit 25 points de moins par rapport à la maîtrise du français. La maîtrise des connaissances et compétences est inférieure aux académies métropolitaines (respectivement -9,6 points en français et -22,4 en mathématiques) mais comparable à la Martinique, à la Guadeloupe et aux autres territoires d'Outre-Mer (cf. graphique ci-dessous).



Par ailleurs, il convient de noter que dans les établissements publics, 77% des élèves ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne des connaissances et compétences évaluées en français et 55% en mathématiques.

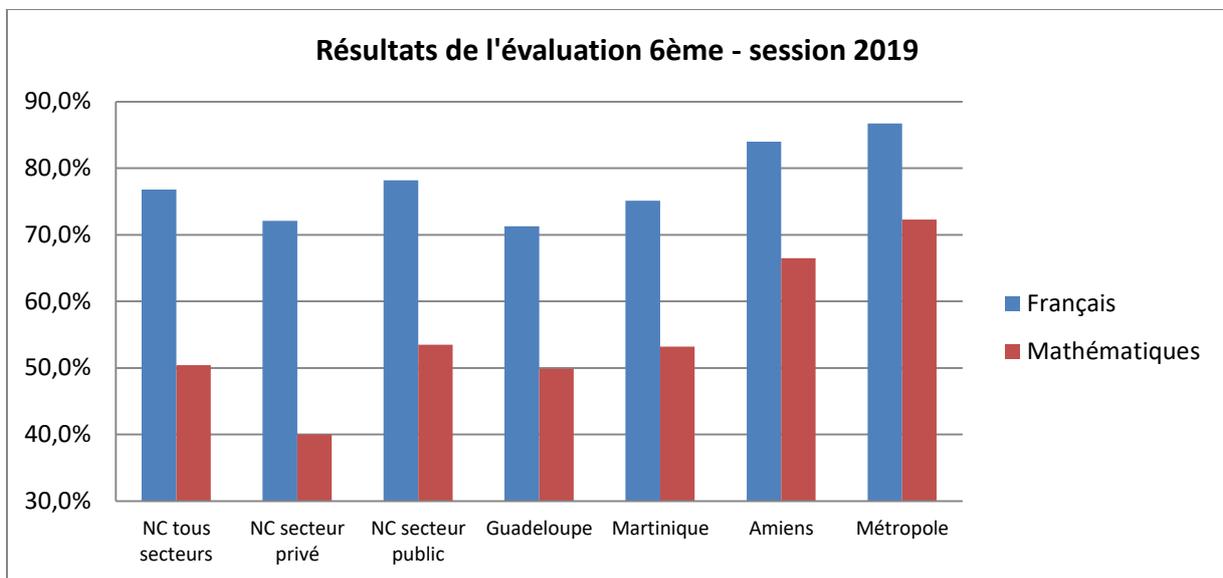
Les difficultés sont plus prononcées dans les établissements privés : 71% ont acquis les attendus des connaissances et des compétences en français et 38% en mathématiques (17 points d'écart contre 7 points dans le public).

• **Résultats de l'évaluation de 6^{ème} (session 2019)**

L'évaluation numérique a concerné près de 4 100 élèves de 6^{ème} en 2019 dans 56 collèges publics et privés sous contrat.

A la rentrée 2019, 76,8% des élèves en début de 6^{ème} ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne des connaissances et des compétences en français. En mathématiques, 50,4% des élèves en début de 6^{ème} ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne des connaissances et des compétences, soit 26 points de moins par rapport à la maîtrise du français. Ces résultats sont très proches de ceux observés en 2018 (pour rappel, 75,7% en français et 50,9% en mathématiques).

Le niveau de maîtrise de l'académie est inférieur au niveau national, particulièrement en mathématiques, mais comparable aux académies d'outre-mer telles que la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe (cf. graphique ci-dessous).

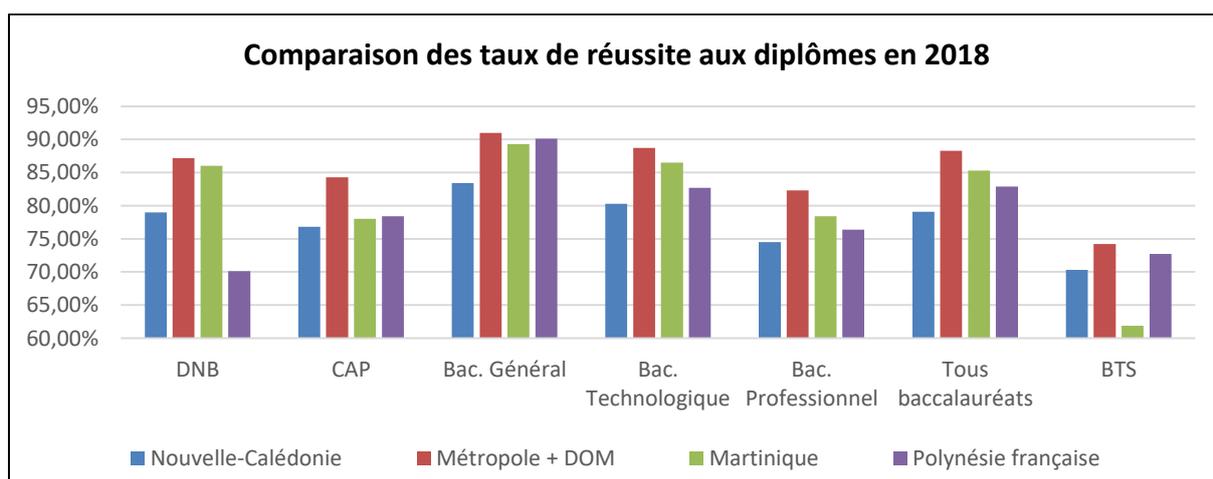
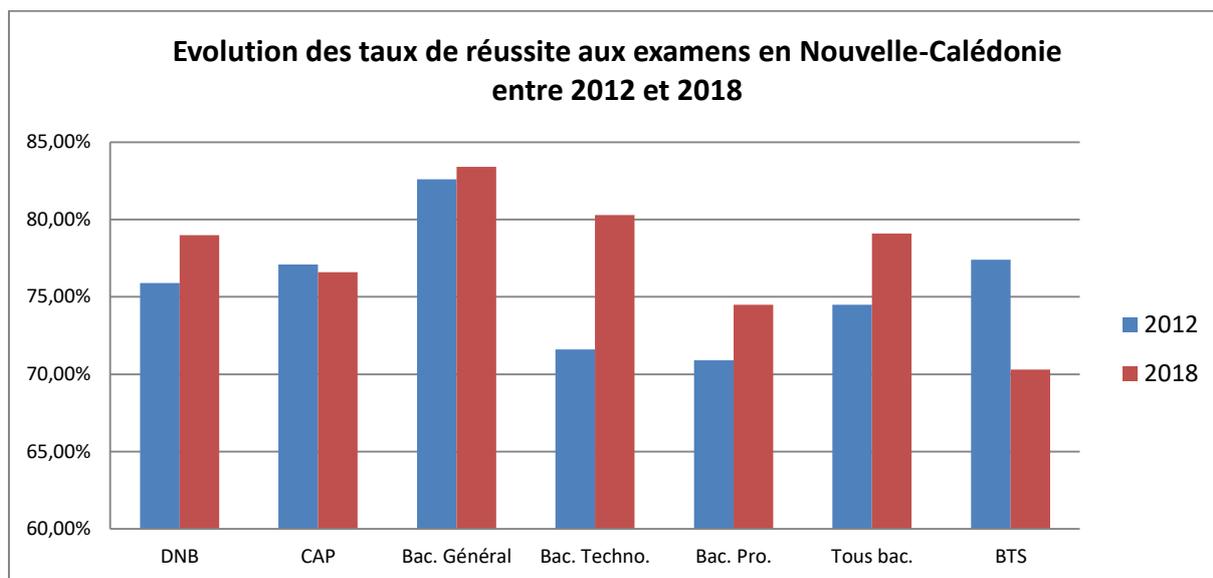


Par ailleurs, il convient de noter que dans les établissements publics, 78,2% des élèves ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne des connaissances et compétences évaluées en français et 53,5% en mathématiques.

Les difficultés sont plus prononcées dans les établissements privés : 72,1% ont acquis les attendus des connaissances et des compétences en français et 40% en mathématiques (respectivement 13 points et 6 points d'écart avec les établissements publics).

Les écarts entre les établissements révèlent d'importantes disparités sociales et territoriales. Si les niveaux de maîtrise et le niveau social sont fortement corrélés au sein des établissements, cela ne permet pas d'expliquer tous les écarts.

b. Les résultats aux examens



DNB : Le taux de réussite en Nouvelle-Calédonie s'élève à 79% en 2018 (+0,3 point par rapport à 2017). Il s'agit du niveau de réussite le plus élevé depuis 2012 (+3,1 points). Il demeure néanmoins inférieur de 8,2 points à la métropole, de 7 points à l'académie de la Martinique et supérieur de 8,9 points à la Polynésie française, l'académie de référence au regard de l'origine sociale des élèves du second degré.

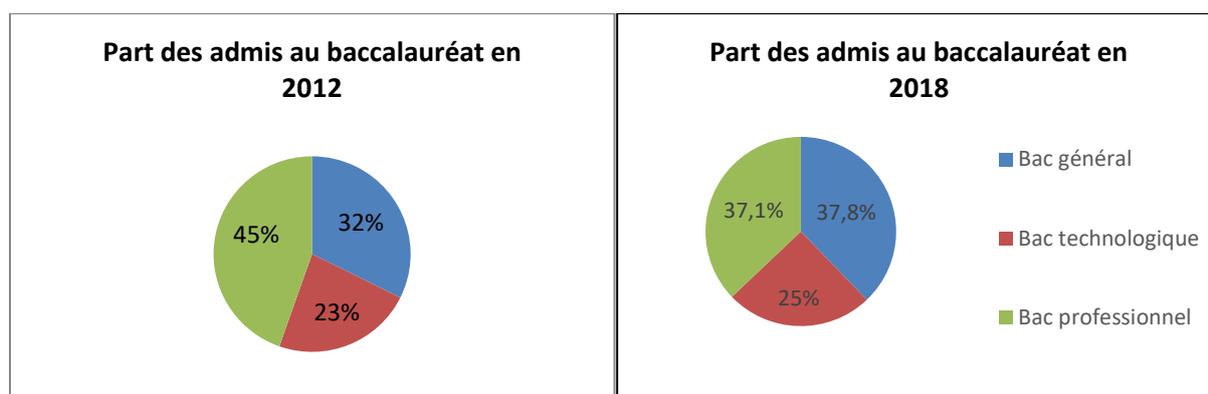
CAP : En 2018, 819 candidats ont été admis à l'examen. Le taux de réussite enregistre une hausse significative de 4,8 points sur un an à 76,8% alors qu'il était en baisse entre 2012 et 2017 (-5,1 points). Entre 2012 et 2018, ce taux de réussite est donc relativement stable (-0,3 points). Il demeure néanmoins inférieur de 7,6 points à la métropole, de 1,2 points à l'académie de la Martinique et inférieur de 1,6 points à la Polynésie française. Il atteint 75,3% (+4,8 points par rapport à 2017) dans les spécialités de la production et 79,5% (+4,7 points par rapport à 2017) pour les spécialités des services.

BAC : En 2018, 2 800 candidats ont été admis au baccalauréat. Le taux de réussite est de 79,1%, soit une baisse de 2 points par rapport à la session 2017, qui avait enregistré le niveau de réussite le plus élevé depuis 2012 (81,1%). Néanmoins, entre 2012 et 2018, le taux de réussite a progressé de 4,6 points. Malgré cette augmentation, il demeure toujours inférieur de 9,2 points à la métropole, 6,2 points à la Martinique et 3,8 points à la Polynésie française, même si la différence s'est

considérablement réduite par rapport à 2012. Il conviendra de vérifier si la tendance baissière de 2018 se confirme en 2019.

Bac général : Avec 1050 candidats admis à l'examen, le taux de réussite s'élève à 83,4%, soit une baisse de 3,6 points par rapport à 2017, mais une légère hausse de +0,8 points pour l'intervalle 2012-2018. Néanmoins, Il est inférieur de 7,6 points à la métropole, 5,9 points à la Martinique et 6,7 points à la Polynésie française.

Il convient également de noter que la structuration de l'ensemble des admis au baccalauréat a profondément évolué entre 2012 et 2018 : une très forte progression du nombre d'admis au baccalauréat général et technologique (respectivement 37,1% et 25% des admis au bac) et une importante diminution de la part d'admis au baccalauréat professionnel (37,8% des admis contre 45% en 2012).



Bac technologique : Le nombre de candidats admis à l'examen s'élève à 700 en 2018. Le taux de réussite est de 80,3% en forte baisse de 4,9 points par rapport à 2017. Toutefois, pour la période 2012-2018, on enregistre tout de même une hausse de ce taux de réussite de 8,7 points. Toutefois, il demeure inférieur de 8,4 points à la métropole, 6,2 points à la Martinique et 2,4 points à la Polynésie française.

Bac professionnel : Environ 1100 candidats ont réussi l'examen. Le taux de réussite atteint 74,5% soit 0,9 points de plus par rapport à 2017. Entre 2012 et 2018, ce taux de réussite est en augmentation (+3,6 points). Il reste inférieur de 7,8 points à la métropole, 3,9 points à la Martinique et 1,9 points à la Polynésie française.

BTS : Nette augmentation du nombre d'inscrits à l'examen en 2018 : 807 soit +25% par rapport à la session 2017 en raison de l'augmentation de l'offre de formation en 1^{ère} année de BTS, à la rentrée 2017. 567 élèves ont obtenu l'examen contre 490 élèves en 2017, soit +16%. Le taux de réussite atteint 70,3% et recule de 5,5 points par rapport à 2017 et de 7,1 points par rapport à 2012. A noter que ce taux retrouve un niveau comparable aux sessions 2014 et 2016, il est également inférieur de 2,4 points à la Polynésie française.

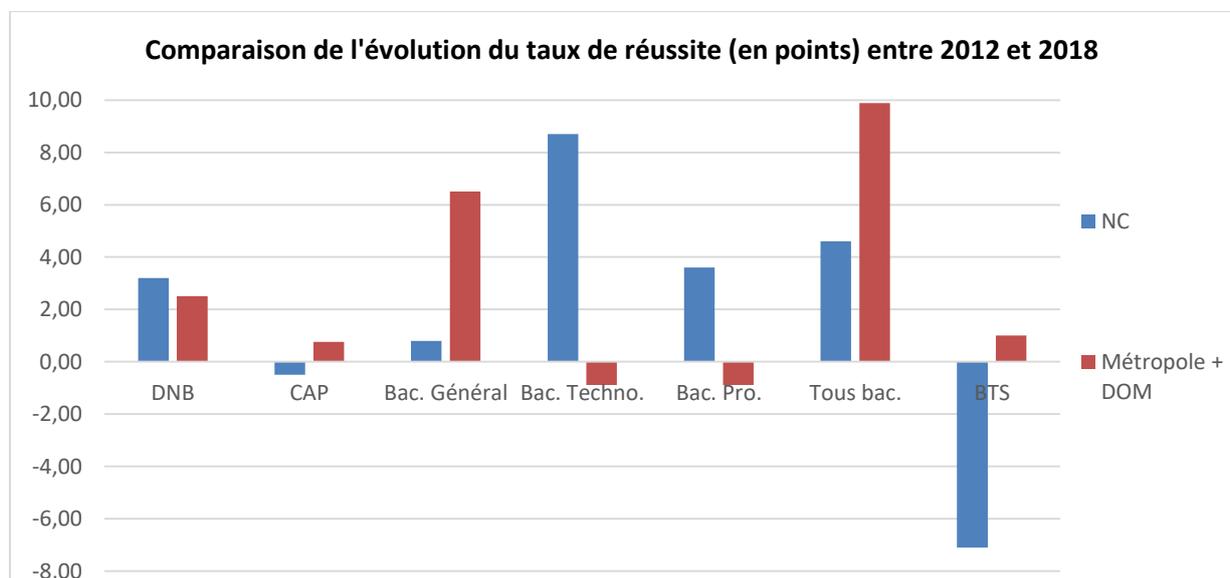
Comparaison de l'évolution des taux de réussite en Nouvelle-Calédonie et en métropole (2012-2018)

Fort de ce constat, nous avons comparé l'évolution des taux de réussite aux examens entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole entre 2012 et 2018.

Ainsi, au regard de ce graphique, nous constatons une progression néocalédonienne plus rapide pour le DNB (+3,2 points en Nouvelle-Calédonie et +2,5 points en métropole), pour le bac technologique (+8,7 points contre -0,89 points pour la métropole) et pour le bac professionnel (+3,6 points contre -0,88 points pour la métropole).

En revanche, notons le recul du taux de réussite pour la Nouvelle-Calédonie en ce qui concerne le CAP (-0,5 points) tandis qu'il progresse sensiblement en métropole (+0,76 points). Pour le bac général, suite au fort recul enregistré en 2018 (cf. préc.), la différence avec la métropole semble significative pour la période 2012-2018 (+0,8 points pour la Nouvelle-Calédonie contre +6,51 pour la métropole).

Enfin, en ce qui concerne les taux de réussite des BTS entre 2012 et 2018, la différence semble particulièrement importante (+1 point pour la métropole contre -7,1 points pour la Nouvelle-Calédonie) et semble lié en partie aux nouvelles offres de formation proposées depuis 2017. Par ailleurs, de grandes disparités sont à relever d'une spécialité à l'autre : le taux de réussite s'élève par exemple à 69,9% (-6,7 points par rapport à 2017) dans les spécialités de la production et 70,4% (+5,2 points par rapport à 2017) pour les spécialités des services. Par spécialité, le taux de réussite varie de 42,3% pour les métiers service environnement à 92,3% en commerce international. Il conviendra donc de vérifier dans le détail l'évolution des taux de réussite.



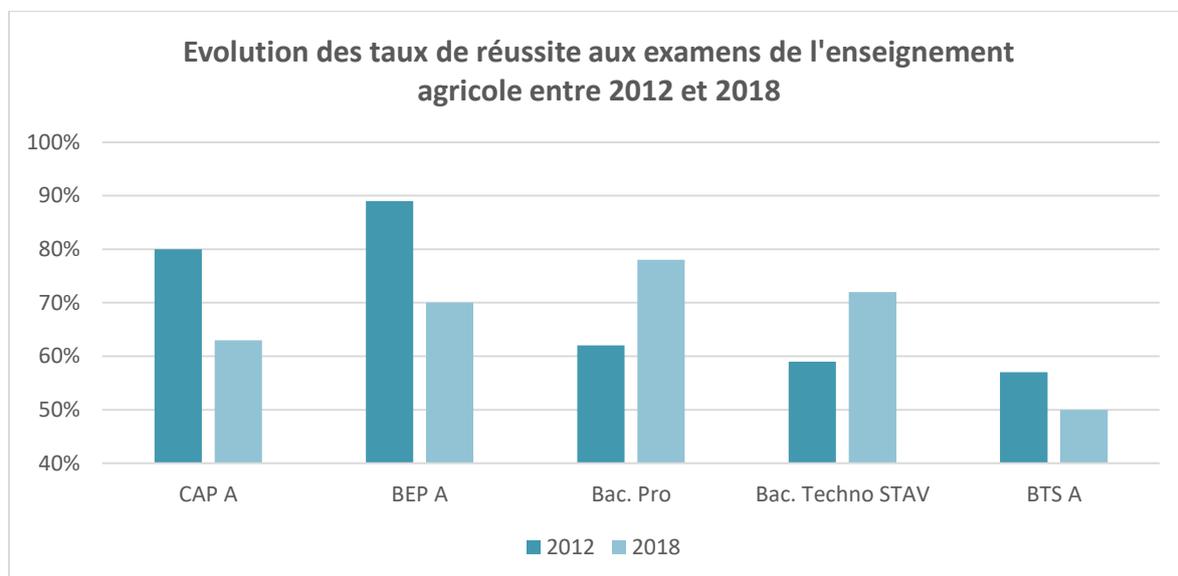
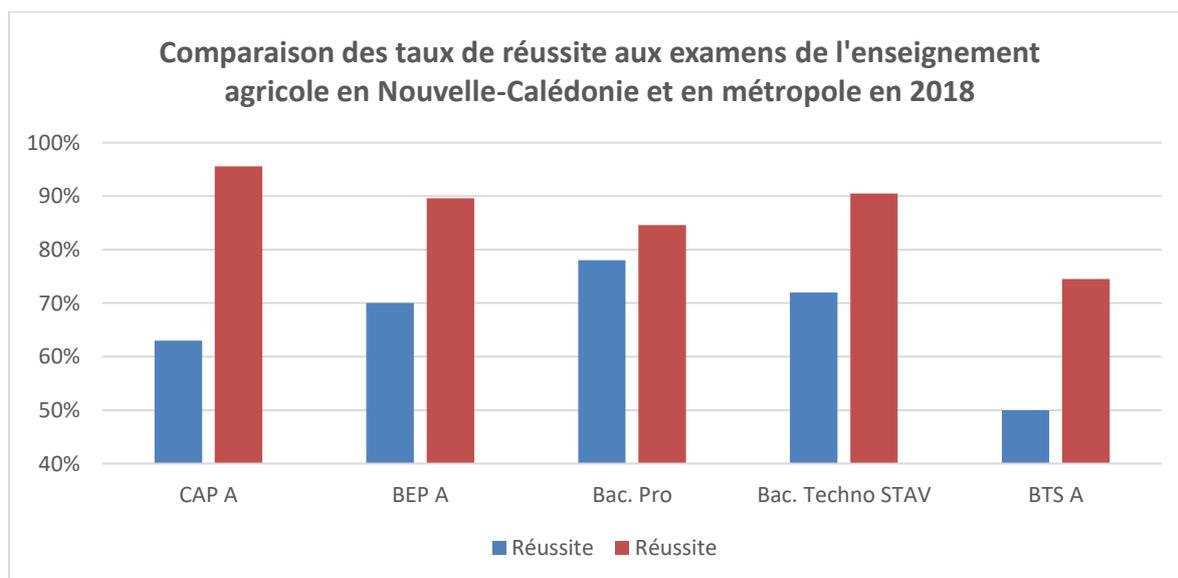
Toutefois, de manière générale, il faut être vigilant quand on compare les taux de réussite aux diplômes en Nouvelle-Calédonie et en métropole au regard notamment du profil social des élèves différent de la Nouvelle-Calédonie. Les académies les plus "comparables"⁵, sont celles de la Martinique et surtout la Polynésie française. Par ailleurs, notons également d'un point de vue statistique, compte tenu des effectifs « limités », la possibilité d'« accidents ». En effet, il se peut que les résultats pour un diplôme soient moins bon ou meilleurs par rapport aux années intermédiaires, ce qui contribue à modifier l'analyse. Enfin, pour

⁵ Au regard de la répartition de la CSP (catégorie socio-professionnelle) parmi les élèves.

certain diplômes (BTS ou bac professionnel), toutes les filières n’existent pas forcément en Nouvelle-Calédonie, ce qui tempère partiellement la comparaison avec les taux de réussite nationaux.

c. Les résultats aux examens de l’enseignement agricole

En remarque liminaire, il convient de noter que les effectifs annuels d’élèves scolarisés dans les filières de l’enseignement technique agricole sont faibles : au total 248 élèves étaient inscrits à un examen de l’enseignement agricole en 2018. Les taux de réussite aux diplômes peuvent donc être extrêmement volatiles d’une année sur l’autre et sont peu comparables par rapport à la métropole.



CAP A : Avec 63% d’admis, l’année 2018 a enregistré une forte baisse du taux de réussite par rapport aux années précédentes (-17 points par rapport à 2012 et -24 points par rapport à 2017). Elle est surtout marquée par une forte augmentation des inscrits : par rapport à l’année précédente (2017), les effectifs ont doublé. En 2017, on recensait 13 admis pour 15 inscrits tandis qu’en 2018, il y avait 12 admis pour 28 inscrits). A noter qu’en métropole, le taux de réussite des CAP A s’élève à 95,6%.

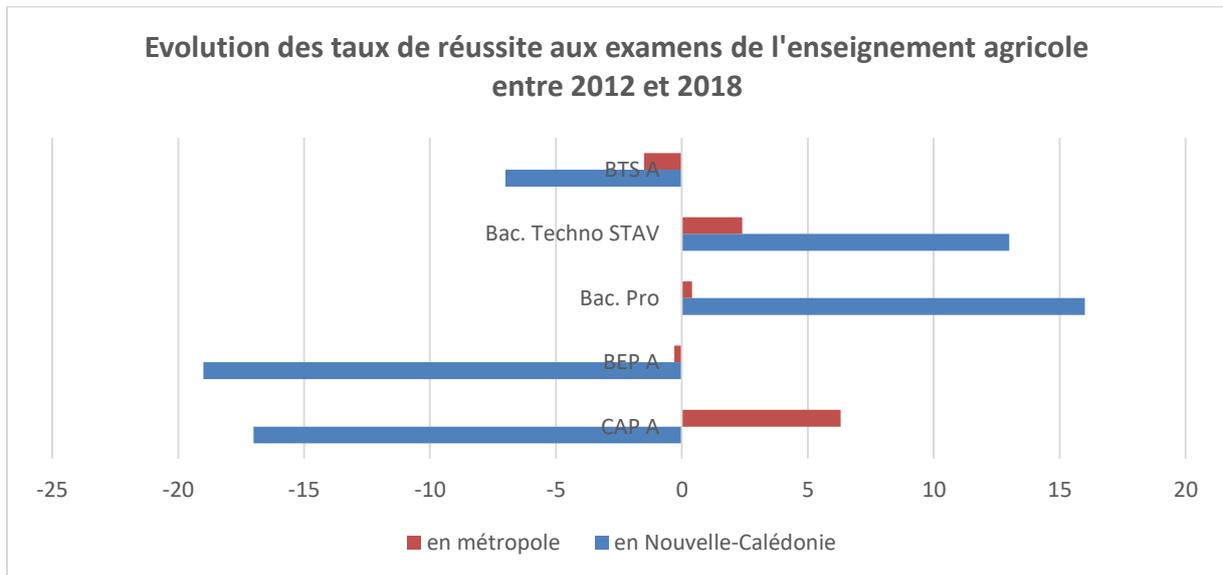
BEP A : Malgré une augmentation de 27,7% de ses effectifs entre 2012 et 2018, le nombre de diplômés a pourtant reculé (-13,8%) sur cette même période, de même que le taux de réussite à l'examen. Alors qu'en 2012, ce taux (89%) était équivalent à celui de métropole (89,9%), en 2018, il est désormais inférieur de 30 points (70% pour la Nouvelle-Calédonie contre, 89,6% pour la métropole). Une des explications pourrait être la rénovation du bac professionnel en 3 ans intervenue à partir de la session de 2013, en effet les élèves actuels s'investissant moins dans l'obtention de ce diplôme intermédiaire validé à la fin de l'année de la première du bac professionnel.

Bac. Pro. : Le nombre de classes ouvertes depuis 2012 a permis d'augmenter très sensiblement le nombre d'inscrits (+67,9%) et, de fait, a permis une progression forte du nombre de diplômés (+114,7%). Proportionnellement, le taux de réussite en Nouvelle-Calédonie a considérablement progressé sur cette même période (78% de réussite en 2018 contre 62% en 2012). Néanmoins, cette amélioration doit être relativisée, le taux de réussite 2018 se situe toujours en deçà du niveau métropolitain (84,6%) et il convient de se rappeler qu'en 2017, ce taux de réussite n'était « que » de 60%. Compte tenu des effectifs « réduits » en Nouvelle-Calédonie pour cet examen, les taux de réussite et leur évolution fluctuante entre 2012 et 2018 ne sont tout simplement pas représentatifs et comparables à ceux de métropole, du fait de « *l'effet de cohorte* ».

Bac techno STAV : le taux de réussite s'élève à 72% soit une progression de 13 points par rapport à 2012 (59%).

BTS A : Après deux années de grande réussite (83% de réussite en 2016 et 79% en 2017), la promotion 2018 a connu une réussite mitigée : seul 1 élève sur deux a obtenu son BTS en 2018 (50% des inscrits). Ce résultat se situe en deçà du niveau de 2012 (57%) mais il convient de noter que compte tenu des effectifs « réduits » en Nouvelle-Calédonie pour cet examen (14 inscrits seulement), les taux de réussite et leur évolution fluctuante entre 2012 et 2018 ne sont tout simplement pas représentatifs et comparables à ceux de métropole, du fait de « *l'effet de cohorte* ».

Comparaison de l'évolution des taux de réussite en Nouvelle-Calédonie et en métropole (2012-2018)

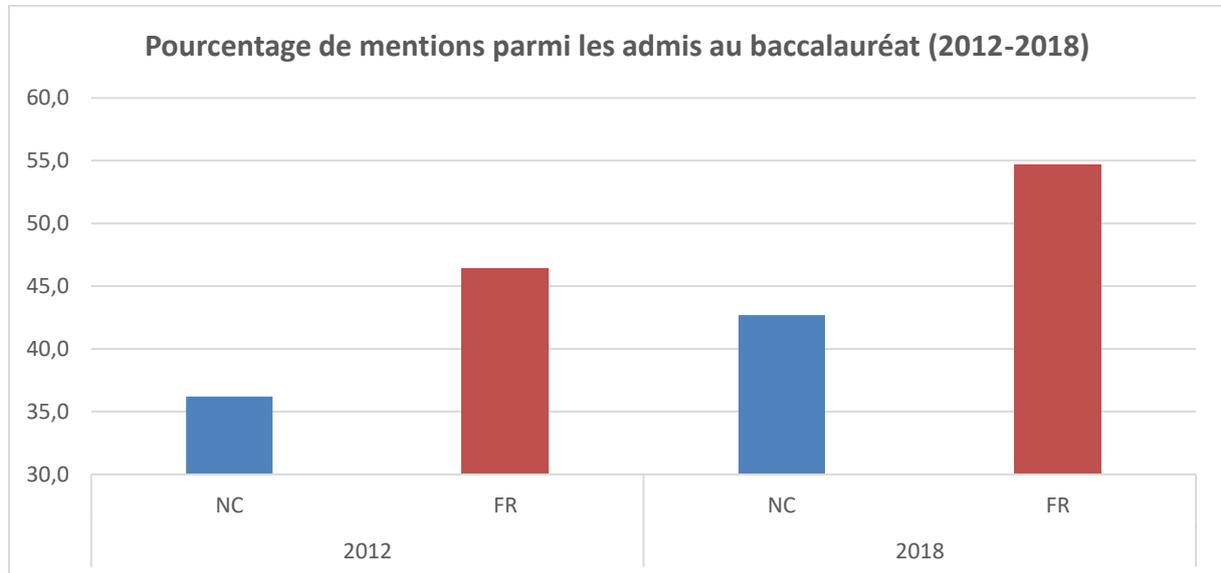


En ce qui concerne les Bac techno STAV et les Bac Pro, les taux de réussite aux examens de l'enseignement agricole ont considérablement progressé entre 2012 et 2018 et ce, dans des proportions plus importantes qu'en métropole. La situation pour les BEP A, CAP A et les BTS A est inverse avec un recul des taux de réussite. Néanmoins, et comme nous l'avons évoqué précédemment, les faibles effectifs des filières agricoles nuancent largement cette analyse.

d. Le baccalauréat en Nouvelle-Calédonie

- **Les mentions aux baccalauréats**

Entre 2012 et 2018, le taux d'admis avec mention en Nouvelle-Calédonie a globalement progressé de 6,5 points (42,7% en 2018) contre 8,3 points sur la même période en métropole (54,7% en 2018).



Depuis 2012, le nombre de bacheliers avec mention a progressé de 30%, avec 1205 mentions (927 en 2012). A noter que par rapport à 2017, ce chiffre reste stable (1201 mentions). Parmi ces mentions, 12,4% sont des mentions Très bien et 26,8% sont des mentions Bien.

La part des présents admis avec mention atteint ainsi 33,8%, soit 0,4 point de plus par rapport à 2017 et 9 points de plus qu'en 2012. Elle atteint 42% pour le bac général, 24,5% pour le bac technologique et 32% pour le bac professionnel. A titre de comparaison, les candidats présents admis avec mention représentent 36% des candidats en Polynésie française et 48% en métropole.

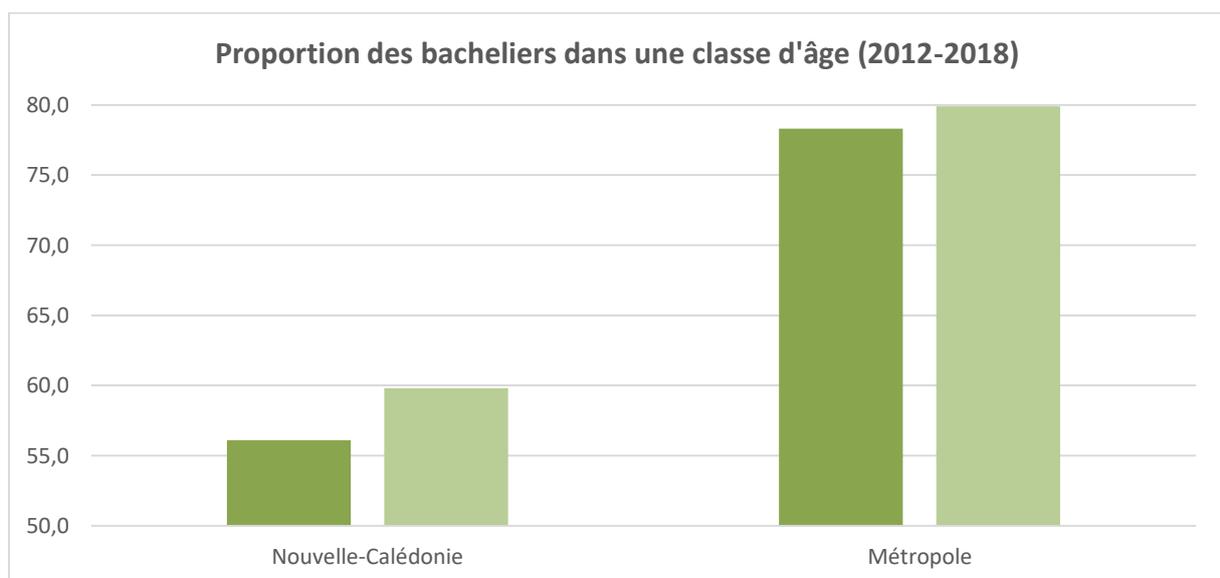
- **La proportion de bacheliers dans une classe d'âge**

L'indicateur proposé ici donne une mesure de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observées l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport entre le nombre de lauréats et la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

En 2001, ce taux atteignait les 40,5% soit approximativement 2 personnes sur 5 d'une même classe d'âge. En 2018, ce taux était calculé aux alentours de 59,8% soit 19,3 points en plus sur 16 ans.

Depuis 2012, cette proportion de bacheliers dans une classe d'âge a particulièrement progressé (56,1%⁶ en 2012 contre 59,8 en 2018, soit +3,7 points entre 2012 et 2018), contre +1,6 points en métropole sur la même période (78,3% en 2012 contre 79,9% en 2018). L'écart entre la moyenne métropolitaine et celle enregistrée en Nouvelle-Calédonie s'est donc réduit de 22,2 points en 2012 à 20,1 points en 2018.

Si cette proportion continue de progresser année après année, rattrapant progressivement son retard avec la métropole, rappelons tout de même que le Projet Educatif de la Nouvelle-Calédonie (2016-2020) ambitionne d'atteindre le taux de 75% à l'horizon 2020, soit 15,2 points de plus qu'actuellement. A noter tout de même que cette proportion a reculé de 1 point par rapport à 2016 (60,8 points).



⁶ Cette proportion de 56,1% est corrigée de l'effet réforme du baccalauréat professionnel.

e. Journée Défense Citoyenneté, résultats des jeunes scolarisés en lecture

En 2013, l'Etat a fait de la lutte contre l'illettrisme une « *grande cause nationale* », car il est générateur d'exclusion et de ségrégation sociale. Avant cela, et depuis la mise en place de la *Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD)* en 1998, dénommée *Journée défense et citoyenneté (JDC)* depuis 2011, le Ministère des Armées⁷ recense les compétences en matière de lecture des jeunes âgés d'environ 17 ans, grâce à des grilles d'évaluation proposées par le Ministère de l'Education Nationale.

Depuis plusieurs années et dans le cadre d'une convention-cadre entre ces deux ministères, la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP - Ministère de l'Éducation nationale) traite, analyse et publie les résultats de ces évaluations.

Notons néanmoins qu'il existe par ailleurs d'autres enquêtes, en particulier l'enquête *Information et Vie Quotidienne (IVQ)* réalisée en 2013 par l'ISEE, qui avait pour but d'évaluer les compétences des adultes dans les domaines de l'écrit, du calcul et de la compréhension orale.

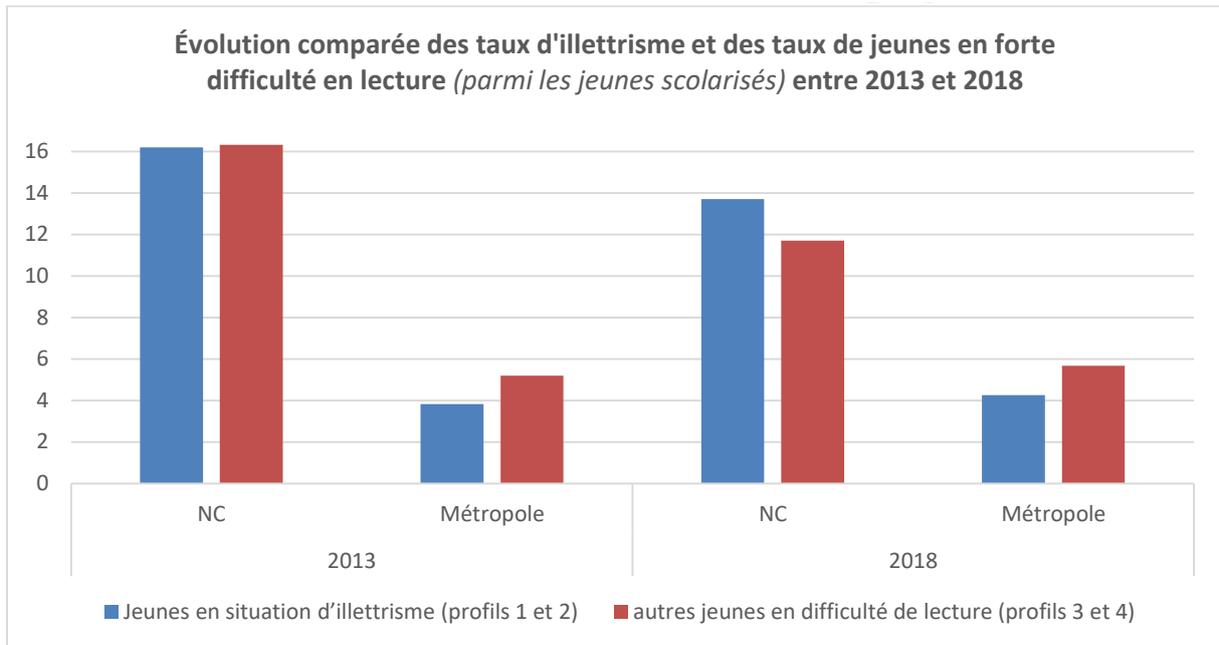
Selon la nomenclature proposée par la DEPP et l'ANCLI (*Agence nationale de lutte contre l'illettrisme*), huit profils de lecteurs ont été repérés grâce aux résultats obtenus dans 3 épreuves (cf. ci-dessous).

Profil	Traitements Complexes	Automaticité de la lecture	Connaissance du vocabulaire
5d	+	+	+
5c	+	-	+
5b	+	+	-
5a	+	-	-
4	-	+	+
3	-	-	+
2	-	+	-
1	-	-	-

Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes. Plus précisément, les profils 1 et 2 peuvent être considérés comme en situation d'illettrisme, selon les critères de l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme), alors que les profils 3 et 4, tout en ayant un niveau lexical oral correct, ne parviennent pas à comprendre les textes écrits. Les uns et les autres sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Quant aux profils codés 5a, 5b, 5c, 5d, ils sont au-delà de ce seuil, mais avec des compétences variables qui peuvent nécessiter des efforts de compensation. Seuls les profils 5c et 5d peuvent être considérés comme des lecteurs efficaces.

Grâce à cette structuration et en s'appuyant sur les statistiques de la DEPP et du Service National, en 2018, il est donc possible d'affirmer qu'en Nouvelle-Calédonie, un quart des jeunes scolarisés est en difficulté de lecture (25,4%), soit une proportion deux fois et demi supérieure à la métropole (9,93%).

⁷ Anciennement Ministère de la Défense nationale.



Néanmoins, sur cette période, on note une nette diminution de ce chiffre en Nouvelle-Calédonie : - 7,1 points (contre +0,92 points sur la même période en métropole).

	Nouvelle-Calédonie			Métropole+DOM		
	2013	2018	écart (en points)	2013	2018	écart (en points)
Jeunes en situation d'illettrisme (profils 1 et 2)	16,19%	13,70%	-2,49	3,82%	4,26%	0,44
autres jeunes en difficulté de lecture (profils 3 et 4)	16,31%	11,70%	-4,61	5,19%	5,67%	0,48
DDL total (profils 1 à 4)	32,50%	25,40%	-7,10	9,01%	9,93%	0,92

Néanmoins, il convient de noter 2 éléments :

- Ces chiffres concernent uniquement la population scolarisée. Le taux d'illettrisme dans la population totale interrogée lors de ces JDC est sensiblement supérieur. En effet, en 2018, parmi l'ensemble des jeunes interrogés (scolarisés et non-scolarisés), le taux d'illettrisme s'élève à 17,7% et le taux de DDL à 31,5%.
- L'introduction d'une nouvelle technologie (une télécommande est désormais utilisée pour saisir les réponses dans un temps limité) en 2013 empêche la comparaison avec les taux enregistrés les années précédentes.

Conclusion

Dans le cadre du nouveau projet éducatif et de la mise en place de l'Observatoire de la Réussite Educative, l'analyse des indicateurs de performance scolaire permet de porter un regard objectif et statistique sur l'efficacité du système scolaire calédonien. Elle contribue également à mettre en lumière les évolutions et les marges de progression de ces performances.

Au regard de l'ensemble de ces indicateurs, les performances scolaires en Nouvelle-Calédonie progressent de manière significative entre 2012 et 2018, aussi bien dans le premier degré que dans le second malgré la persistance de certains décalages dans les résultats.

En ce qui concerne le premier degré, la DENC a mis en place depuis 2013 une évaluation en fin de cycles pour les écoles publiques (puis 2015, pour toutes les écoles privées sous contrat) : GS de maternelle, CE1 et CM2. Rappelons tout de même que ces évaluations n'ont pas été conçues à des fins statistiques mais à des fins pédagogiques afin qu'à chaque échelon, les enseignants, les directeurs d'écoles et les inspecteurs puissent les analyser afin d'améliorer la réussite des élèves. Par ailleurs, les protocoles d'évaluation étant différents chaque année, il n'est donc pas possible de comparer ces évaluations entre elles que ce soit d'un niveau à l'autre (GS, CE1, CM2) ou que ce soit d'une année à l'autre (2016, 2017). Cette précision méthodologique concernant la nature de ces évaluations, constituait un frein important pour l'exploitation et l'analyse statistique que souhaite mener l'Observatoire de la Réussite Educative pour l'évaluation et le suivi de la politique éducative concernant le premier degré.

En 2018, la DENC a fait le choix d'utiliser le même protocole qu'en 2014, ce qui rend désormais possible, la comparaison et l'analyse des résultats à ces évaluations (CE1 et CM2) entre ces deux années. Ainsi, les résultats aux évaluations de CE1 et de CM2 se sont stabilisés entre 2014 et 2018, sans réduction significative des inégalités entre les « *solides* » et les « *faibles* ».

En 2019, la DENC a choisi d'utiliser le même protocole qu'en 2015 et les premiers résultats mettent en lumière une stabilisation des résultats aux évaluations de CE1 et de CM2. Au regard de la progression notable des résultats des évaluations de CE1 et de CM2 entre 2013 et 2017, puis de la stabilisation pour la période suivante (2014-2018, cf. préc.), cette situation interpelle, en particulier pour les mathématiques.

Aux échelles régionales et internationales, notons l'existence d'enquêtes, concernant le premier degré et notamment l'enquête PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) organisée par l'IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement) dans une cinquantaine de pays (dont la France, le Canada, la Nouvelle-Zélande) pour évaluer les performances en compréhension de l'écrit des élèves de CM1. Si la Nouvelle-Calédonie en fait le choix, elle pourrait solliciter le Ministère de l'Education Nationale afin de s'inscrire dans cette démarche évaluative internationale.

En ce qui concerne le second degré, l'évaluation passée par les élèves de 6^{ème} s'appuie sur un protocole national, ce qui permet à l'entrée au collège la comparaison avec des académies ultramarines comparables (Polynésie française, Martinique, etc). Force est de constater que si une différence existe avec les académies métropolitaines, la Nouvelle-Calédonie se situe en revanche parmi les meilleures académies d'outre-mer. A l'échelle du territoire, on constate chaque année des difficultés plus prononcées dans les établissements privés. Par ailleurs, les écarts entre les établissements révèlent d'importantes disparités sociales et territoriales qui semblent confirmer la corrélation entre les niveaux de maîtrise, le niveau social des élèves et le degré d'isolement des établissements, particulièrement élevé en Nouvelle-Calédonie.

Pour les statistiques concernant les résultats aux diplômes du second degré, notons que le Vice-Rectorat propose déjà, depuis plusieurs années, des études statistiques permettant l'analyse et le suivi de ces données. Sur la période 2012-2018, la Nouvelle-Calédonie se situe toujours en deçà des moyennes obtenues en France métropolitaine, mais la forte progression de ses taux de réussite et de la proportion de bacheliers dans une classe d'âge, contribue au rattrapage des performances scolaires du second degré. Toutefois, notons tout de même des résultats contrastés pour l'année 2018, notamment pour le bac général, le bac technologique et les BTS.

Par ailleurs, face aux résultats globaux présentés synthétiquement dans ce rapport, une étude plus fine de ces résultats aux diplômes semble nécessaire pour mettre en lumière certaines corrélations influençant la réussite scolaire : déterminant social (CSP, catégories socioprofessionnelles du responsable), déterminant géographique et déterminant de genre.

Enfin, les données collectées lors des JDC par le Service National sur la capacité de lecture et de compréhension des jeunes néocalédoniens, présente l'avantage d'être un indicateur externe au système éducatif. Si la Nouvelle-Calédonie semble encore accuser un important retard dans ce domaine vis-à-vis de la métropole, les résultats annuels confirment un rattrapage progressif vis-à-vis de la métropole. Notons à ce titre qu'elle se situe en tête des départements et des collectivités d'Outre-mer. Le suivi des taux d'illettrisme obtenu année après année est un indicateur satisfaisant dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme et plus globalement, contre le décrochage scolaire. Toutefois, à cet égard, il convient de distinguer le niveau d'illettrisme des jeunes scolarisés (en baisse constante depuis 2013 à 13,7% en 2018) et celui enregistré pour l'ensemble des jeunes évalués lors des JDC (stabilisé depuis 2013 aux alentours de 17,7%). Pour plus de précisions sur cette thématique, l'Observatoire de la Réussite Educative a proposé en 2018 un rapport sur l'évaluation du nombre de jeunes repérés en situation d'illettrisme et en difficultés de lecture en Nouvelle-Calédonie selon trois déterminants principaux : le type de scolarité, le genre et le territoire de vie.